

Les manifestations des modalités d'énoncé dans les productions écrites et orales des apprenants congolais¹

Alain Fernand Raoul LOUSSAKOUMOUNOU

Ecole Normale Supérieure
Université Marien Ngouabi, Congo-
Brazzaville
loussakoumounou.univc@gmail.com

Reçu: 25/09/2024, Accepté : 12/11/2024, Publié : 30/12/2024

Financement : L'auteur déclare qu'il n'a reçu aucun financement pour réaliser cette étude.
Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts. **Anti-plagiat :** cet article a été soumis au test anti-plagiat de **Plagiarism Chercher X** avec un taux de 6 %

Résumé : Cet article théorise sur la notion des modalités d'énoncé. En s'appuyant sur les corpus écrits et oraux des apprenants, il cherche à mettre en évidence la manière dont l'apprenant (sujet didactique) se construit comme sujet-parlant dans la situation d'énonciation à travers l'expression des modalités d'énoncé. Il est manifestement révélé que les modalités d'énoncé sont soit marquées linguistiquement, soit inférées pragmatiquement. Elles sont véhiculées par les classes grammaticales prédictives, en l'occurrence : le nom, l'adjectif, l'adverbe, le verbe. L'étude permet de revaloriser la place de l'apprenant en situation didactique, en ce sens qu'il se pose comme un énonciateur pouvant avoir un avis par rapport au cours ou à un problème donné en situation de classe, et s'inscrit dans la dynamique du socioconstructivisme, approche prônée par l'approche pédagogique par situations.

Mots-clés : Modalités d'énoncé, situation d'énonciation, productions écrites et orales, apprenants

The manifestations of the modalities of enunciation in the written and oral productions of Congolese learners

Abstract: This paper gives a theoretical aspect on the notion of utterance modalities. By relying on the written and oral corpora of the learners, it seeks to highlight the way the student constructs himself as a subject-speaker in the situation of enunciation through the expression of the modalities of utterance. It has

¹ Comment citer cet article : LOUSSAKOUMOUNOU A. F. R., (2024), « Les manifestations des modalités d'énoncé dans les productions écrites et orales des apprenants congolais », Cahiers Africains de Rhétorique, Vol 3, n°2, pp. 117-131

therefore been revealed that the modes of utterance are either linguistically marked or pragmatically inferred. Also, they are conveyed by the predicative grammatical classes, in the case: the noun, the adjective, the adverb, the verb. This study makes it possible to reassess the place of the learner in a classroom situation, in the sense that it presents him as an enunciator who can have an opinion about the course or a given problem and it is part of the dynamics of socioconstructivism, an approach advocated by the situational pedagogic approach.

Keywords: Utterance modalities, terms of utterance, writing and speaking productions, learners

Introduction

L'étude du langage a subi un tournant notamment avec les études de John Austin (J. L. Austin, 1970), philosophe du langage, qui a réfléchi sur les actes du discours, permettant de répondre à quelques interrogations liées au langage humain : « (...) que faisons-nous lorsque nous parlons ? Pourquoi certains énoncés sont-ils susceptibles d'interprétations différentes ?

Comment un énoncé peut-il nous faire entendre l'avis de quelqu'un d'autre ? » (N. Garric et F. Calas, 2007, p.9). Austin pose là les bases de la pragmatique, un domaine dont l'objet d'étude est l'acte de langage.

La pragmatique met en évidence non seulement l'action, mais également l'intention du sujet parlant. Il s'agit d'une intention qui s'exprime par rapport à l'énoncé et l'acte d'énonciation. C'est dans ce sillage que s'inscrivent les modalités d'énoncé, notion qui fera l'objet de notre étude dans cet article, en rapport avec un corpus écologique d'apprenants.

Cette recherche a pour objectif d'étudier la manière dont l'apprenant congolais se construit comme sujet parlant à travers l'expression des modalités d'énoncé et s'inscrit dans le paradigme socioconstructiviste. Aussi, part-elle du constat selon lequel l'apprenant a longtemps été pris comme un simple allocutaire dont l'avis ne comptait pas, du moins dans une perspective de pédagogie frontale ou traditionnelle. L'intérêt de mener une telle étude aujourd'hui réside sur l'influence de la pédagogie par les situations, laquelle a permis de revoir la place de l'apprenant, sujet didactique central, dans la situation d'enseignement-apprentissage. Une telle dynamique nous pousse à nous questionner sur la place de l'apprenant dans les nouvelles approches de l'éducation qui sont actuellement en vogue au Congo Brazzaville. Notre étude intègre les considérations de la didactique des langues, un des domaines non traditionnels des sciences du langage et de la linguistique générale. Il est évidemment question de réfléchir sur les éventuelles réformes qu'il faut adapter proportionnellement à l'enseignement du français au secondaire. Nous emboitons ici le pas à Alain Fernand Loussakoumounou, Prisca Aubain Mfoutou et Maria Alexandra de Araújo Guedes Pinto (2019) qui ont écrit un article collectif sur « la subjectivité langagière dans des productions d'apprenants congolais », mettant en relief le poids des subjectivèmes (C. Kerbrat-Orecchioni, 1980) en situation de classe.

Faisant suite à cette étude, nous nous appuyons sur les modalités d'énoncés. Ainsi, nous nous demandons d'une part comment se manifestent ces modalités dans les productions écrites et orales des apprenants et d'autres part quelles sont les classes grammaticales par lesquelles les modalités s'impriment dans la phrases.

De ces interrogations indirectes, nous supposons, en guise d'hypothèses que les modalités se manifesteraient sur le plan linguistique et pragmatique. C'est dire qu'elles pourraient être linguistiquement marquées et pragmatiquement inférées. Les catégories grammaticales qui permettent d'imprimer les modalités d'énoncé dans la phrase seraient : le nom, l'adjectif, l'adverbe, le verbe ; c'est-à-dire les classes grammaticales prédictives (G. Moignet, 1981).

Notre étude va s'appuyer sur deux points essentiels : les modalités linguistiquement marquées et les modalités pragmatiquement inférées.

1. Corpus d'étude et approches théoriques

Pour mener à bien cette étude, nous nous sommes servi du sous-corpus RLE1-2023². Les données de ce corpus ont été collectées au lycée de la Révolution et au Collège d'Enseignement Général Nganga Edouard à Brazzaville, où l'Equipe RLE1 a fait faire des tests écrits aux apprenants pour constituer le corpus écrit, et a interviewé et enregistré les apprenants pour constituer le corpus oral.

Les données du corpus ont été codifiées selon un système alphanumérique qui permet d'identifier le lieu de l'enquête, (CEGNE, pour le collège Nganga Edouard et LR pour le Lycée de la Révolution), le pallier ou niveau d'apprentissage et le numéro de la salle de classe (3/1 pour la première classe de 3^e, STC1 pour la première classe de Seconde tronc commun, SA6 pour la Seconde A6), et le numéro de la copie ou de l'enregistrement (C1 pour la copie numéro 1, E1 pour l'enregistrement numéro 1).

Quelques illustrations du système de codification des données :

- CEGNE3/1C1 : CEG Nganga Edouard, 3/1, copie numéro 1 ;
- LRSTC3C1 : Lycée de la Révolution, Seconde tronc commun, salle 3, copie numéro 1 ;
- LRSTC1C1: Lycée de la Révolution, Seconde tronc commun, salle 1, copie numéro 1 ;
- LRSA6C1 : Lycée de la Révolution, Seconde série A, salle 6, copie numéro 1 ;
- LRSTC3E1 : Lycée de la Révolution, Seconde tronc commun, salle 3, enregistrement numéro 1 ;
- LRSA6E1 : Lycée de la Révolution, Seconde série A, salle 6, enregistrement numéro 1.

Quant au corpus oral, l'Equipe a spécifiquement interviewé les apprenants du lycée de la Révolution. Les données recueillies ont été transcrrites selon le protocole du Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe (GARS).

Voici en résumé les conventions de transcription de la langue parlée adoptées par l'équipe du GARS :

² Un des corpus de l'Equipe Recherche sur le Langage dans l'Enseignement (RLE) du Laboratoire de Recherche en Sciences du Langage et Didactique des langues (GRESLA-DL) de l'Ecole Normale Supérieure de l'université Marien Ngouabi.

Intitulé	Signe conventionnel	Exemple
- Pause : pause brève pause longue interruption	- -- ///	<i>un peu plus que moi - certainement on vole - - on fait beaucoup de bêtises dans la vie sociale actuelle ///</i>
- Incompréhension : une syllabe plusieurs syllabes	X XXX	<i>et puis X il a ouvert ce bec j'attendais toujours XXX que le jour se lève</i>
- Amorce d'un mot - Chevauchement de paroles	trait d'union soulignement	<i>j'y repren- quand j'y repense</i>
- Multi-transcription - Hésitation orthographique	/.....,..../ (...)	<i>L1 ah <u>elle est gentille</u> L2 <u>elle a une</u> flûte euh /leur, Ø/ changer une ampoule en revenir au(x) problème(s) on (n') a plus qu'à ramasser</i>

Tableau 1 : Convention de transcription de la langue parlée selon le GARS

Pour bien réaliser cette étude, nous recourons à une visée éclectique, dont l'approche fondamentale est l'Analyse du Discours. Nous convoquons l'Analyse du Discours comme approche théorique, parce que nous prenons les produits oraux et écrits des apprenants pour des unités transphrastiques et considérons l'Analyse du Discours comme un domaine englobant à l'intérieur de la Linguistique, lequel étudie les règles régissant « la production des suites de phrases structurées » (J. Dubois *et al.*, 2002, p. 34.), en faisant le pont avec tout ce qui touche à l'énonciation.

La Théorie de l'Énonciation étudie la manière dont l'individu s'inscrit dans les structures de la langue, prenant en compte la relation que l'énonciateur entretient avec son propre énoncé. Ainsi conçue, la Théorie ou la Problématique de l'Enonciation, comme le souligne C. Kerbrat-Orecchioni (1980, p.32), s'intéresse à la recherche des procédés linguistiques (shifters ou embrayeurs, discours rapporté, modalisateurs, termes évaluatifs) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit implicitement ou explicitement dans le message et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciative »).

L'approche pragmatique, corolaire de l'énonciation, tient, quant à elle, compte du contexte situationnel (c'est-à-dire de la réalité extralinguistique). Prenant appui sur la théorie des actes de langage, elle se fonde principalement sur la thèse selon laquelle la fonction du langage ne consiste ou ne se limite pas seulement à décrire les choses, la réalité, mais aussi et surtout à dicter une conduite.

La Pragmatique s'intéresse donc au caractère actionnel du langage et, notamment, au fait que les énoncés ont une valeur non seulement représentative du réel, mais aussi créatrice de celui-ci. Les énoncés produisent toujours un effet sur leur contexte de production, en même temps qu'ils sont déterminés par ce contexte.

En dépit de cette diversité d'optiques, toutes ces approches se recoupent, se rejoignent et reposent sur la même hypothèse fondatrice. Elles postulent effectivement que l'activité langagière est une « pratique intersubjective », finalisée et réglée par des « principes d'efficacité » et de « bonne conduite communicative » (M. Riegel et alii, 2008, pp. 24-25).

2. Les modalités d'énoncé : théorisation

Selon Jean Cervoni (1987, p.65), « la notion de modalité implique l'idée qu'une analyse sémantique permet de distinguer, dans un énoncé, un dit (appelé parfois contenu propositionnel) et une modalité, un point de vue du sujet parlant sur ce contenu ». La modalité est pour ainsi dire le point de vue du locuteur sur son propre énoncé, mais aussi sur l'acte de l'énonciation. En d'autres termes, il s'agit d'une intention du locuteur par rapport au dire et au dit.

Pour A. Meunier (1974, p.14), il existe deux types de modalités : les modalités d'énoncé et les modalités d'énonciation.

Notre étude se focalise spécifiquement sur les modalités d'énoncé. Pour G. E. Safarti « (...) le domaine des modalités d'énoncés rassemble tous les moyens linguistiques par lesquels le locuteur manifeste une attitude par rapport à ce qu'il dit » (G. E. Safarti, 1997, p.23). Cela revient à dire qu'il s'agit d'une attitude qui se manifeste en termes d'intention sur l'énoncé.

Pour N. Garric et F. Calas (2007, p.62). « Les modalités d'énoncé jugent le dictum aux domaines d'évaluation logique, la vérité, la nécessité, la possibilité, et leurs contraires, et aux domaines d'évaluation appréciative ». Cette spécification permet de comprendre qu'il existe deux types de modalités d'énoncé : les modalités logiques et les modalités appréciatives. Les modalités logiques sont issues des travaux d'Aristote. On distingue naturellement trois modalités logiques : l'aléthique, le déontique et l'épistémique (S. Buyukuzel, 2011, p.137). A en croire P. A. Mfoutou :

« Les modalités logiques envisagent l'énoncé comme nécessaire, contingent, certain, probable, possible, impossible, obligatoire, permis, interdit. Elles distinguent donc la nécessité, la possibilité, l'obligation, la permission et leurs contraires » (P. A. Mfoutou (2010, p.275).

Les modalités appréciatives, quant à elles, impliquent les jugements socio-affectifs du locuteur. Ces jugements s'expriment à travers des classes grammaticales données. C'est dans ce cadre d'idée que S. Buyukuzel (2011, p.139), affirme que « Dans la langue, nombreux sont les termes affectifs et évaluatifs qui indiquent les sentiments et le système des valeurs de l'énonciateur. Ces marques peuvent être des noms, des adjectifs, des adverbes, des verbes...»

Les modalités d'énoncé s'expriment à travers les catégories grammaticales : noms, l'adjectif, l'adverbe et le verbe. Cependant ces catégories grammaticales peuvent apparaître clairement dans l'énoncé, tout comme implicitement. C'est dans ce sens qu'on parle des modalités marquées linguistiquement et celles qui sont inférées pragmatiquement.

Dans la plupart des cas, les modalités sont linguistiquement marquées. En ce sens qu'elles sont sous-tendues par des lexèmes à valeur modale. Au risque de nous répéter, nous tenons à rappeler qu'il existe deux types de modalités : les modalités logiques et appréciatives.

Le tableau suivant, emprunté à S. Buyukuzel (2011, p.137), détaille la

subtilité des modalités d'énoncé logique :

Les modalités propositionnelles		
Aléthique	Nécessaire	Impossible
	Possible	Contingent
Déontique	Obligatoire	Interdit
	Permis	Facultatif
Epistémique	Certain	Exclu
	Plausible	Contestable

Tableau 2 : Modalités d'énoncé logique

De par ce tableau élaboré par Safinaz Buyukuzel, on comprend qu'il existe fondamentalement trois grandes classes des modalités logiques à côté des modalités appréciatives marquées linguistiquement et des modalités inférées pragmatiquement.

3. Les manifestations de la modalité aléthique

Selon S. Buyukuzel (2011, p.137), « L'aléthique permet d'exprimer le possible, l'impossible, le nécessaire et le contingent par les unités linguistiques comme : pouvoir, devoir, falloir, paraître, sembler ; il est nécessaire, il est possible, il est impossible ; sans doute, probablement, apparemment, vraisemblablement, inévitablement, nécessairement, immanquablement, inéluctablement, infailliblement...»

Cela revient à dire que c'est une modalité qui permet d'exprimer, au niveau de l'énoncé, les intentions liées à la possibilité, l'impossibilité, le nécessaire et le contingent à travers des unités linguistiques bien précis. C'est ce que nous constatons dans les énoncés suivants :

1. « Vous pouvez être harcelé, suivi par des inconnus (...) » (LRSTC3C4)
2. « car nous ne pouvons pas comprendre qu'une femme se décide à devenir homme » (LRSTC3C9)
3. « il ne peut pas résoudre un ou des problèmes selon le domaine où il peut être exploité » (CEGNE3/1C27)
4. « il est impossible d'acheter le bonheur (...) » (LRSTC1C2)

Dans l'énoncé 1, nous notons que la modalité aléthique est exprimée linguistiquement à travers la forme verbale : « pouvez ». Le locuteur exprime une possibilité par rapport aux éventuels harcèlements auxquels on peut être exposé sur Facebook, un réseau social où tout est permis. Quant à l'énoncé 2, la modalité y est exprimée à travers la forme verbale : « pouvons ». Seulement ici, avec l'influence de la négation grammaticale « ne...pas », il est plutôt question d'une impossibilité. Le locuteur veut dire qu'il est impossible de comprendre qu'une femme se décide à devenir homme.

Dans l'énoncé 3, nous y notons deux manifestations linguistiques de la modalité aléthique. La première manifestation est marquée par la négativité : « ne peut pas », et elle suppose l'idée d'une impossibilité. C'est dire que l'apprenant pense qu'il est impossible de résoudre un ou des problèmes selon le domaine. La

deuxième manifestation est constatée à travers la construction : « il peut être ». Cette construction suppose l'idée d'une possibilité.

Aussi, l'idée d'une impossibilité est-elle constatée dans l'énoncé 4 à travers l'adjectif qualificatif « impossible ». Et comme on peut le constater, le locuteur-apprenant exprime l'idée d'une impossibilité en ce sens qu'il pense qu'il est impossible d'acheter le bonheur.

Il y a lieu de noter que la modalité aléthique est souvent exprimée par la catégorie du verbe et celle de l'adjectif. Dans les quatre occurrences que nous venons d'exploiter, trois d'entre elles sont marquées par le verbe « pouvoir » et l'une d'elles est exprimée par l'adjectif « impossible ». Cependant, les catégories du verbe et celles de l'adjectif ne sont pas les seules à pouvoir exprimer la modalité aléthique en français. C'est une limitation du corpus d'étude en ce sens qu'il n'a pas pourvu d'occurrences où la modalité aléthique est marquée des catégories grammaticales autres que le verbe et l'adjectif.

4. Les manifestations de la modalité déontique

Le terme « déontique » vient du grec « ta déonta », qui signifie « ce qu'il faut ». Cela revient à dire que par cette modalité, le locuteur intime un ordre à son allocataire, l'oblige ou l'interdit à faire quelque chose. A en croire P. A. Mfoutou (2018) : « La modalité déontique appartient au domaine du devoir qui distingue ce qui est obligatoire, facultatif, interdit (défendu) et permis. Autrement dit, la modalité déontique renvoie aux quatre alternatives d'une loi, à savoir l'obligation, le facultatif, l'interdiction et la permission. Cette modalité se réfère donc à un ordre moral ou social ».

Les énoncés suivants illustrent nos propos :

5. « je dois utiliser mon compte Facebook avec un mot de passe confidentielle » (CEGNE3/1C18) 6- « Il est interdit dans la bible » CEGNE3/1C19)
6. « (...) l'homosexualité devrait être banit (sic) et qu'il devrait pas y avoir des homosexuels » CEGNE3/1C12)
7. « il faut juste attendre le bon moment et l'âge adulte et mature pour penser à ces choses » CEGNE3/1C33)
8. « Nous avons le droit et le devoir de faire le bon choix » CEGNE3/1C33)
9. « On n'a pas le droit d'entretenir des relations extra amicales avec des garçons » (LR STC3E7)

La modalité déontique est exprimée linguistiquement dans l'énoncé 5 par la forme verbale « doit ». Cette forme verbale insinue une obligation interne du locuteur, c'est-à-dire que le locuteur s'oblige à utiliser son compte avec un mot de passe. Déjà, nous sommes sans oublier que l'obligation fait partie du carré déontique.

Dans l'énoncé 6, la modalité y est marquée par la construction : « est interdit ». Le locuteur exprime l'idée d'une interdiction. Par rapport au contexte, nous notons qu'il s'agit d'une interdiction divine, puisque le locuteur fait mention de la Bible.

Quant à l'énoncé 7, la modalité est y est doublement marquée. D'une part, elle est marquée par la construction : « devrait être » qui suppose l'idée d'une

obligation, en ce sens que le locuteur pense qu'il faut bannir l'homosexualité. Il s'agit, à vrai dire, d'une obligation externe. D'autre part, elle est exprimée à travers la construction : « devrait pas » ; l'association de la négation grammaticale et du verbe « devoir » implique l'idée d'une interdiction formelle ou d'une défense. En effet, le locuteur pense qu'il est interdit ou défendu de pratiquer l'homosexualité.

L'énoncé 8 fait également l'objet d'une modalité déontique marquée linguistiquement par la forme verbale « faut ». Le locuteur-apprenant exprime par là l'idée d'une obligation. C'est dire que l'apprenant s'obliger à attendre l'âge propice avant de se lancer dans des relations amoureuses.

L'énoncé 9 sous-tend une modalité déontique exprimée linguistiquement à travers la construction : « avons le droit et le devoir ». Cette construction exprime en même temps l'idée du permis et d'une obligation. Le locuteur estime qu'il est permis et en même temps obligatoire de faire le bon choix. C'est dire que la modalité déontique est doublement marquée dans cet énoncé.

Nous avons également affaire, dans l'énoncé 10, à une modalité déontique, mais cette fois- ci marquée linguistiquement par la construction : « n'a pas le droit », sous-tendant l'idée d'une interdiction. En effet, quand on n'a pas le droit d'entretenir des relations extra-amicales avec les garçons, cela implique qu'il est interdit d'entretenir des relations amoureuses avec eux. Ici il convient de préciser que le locuteur-apprenant est une jeune adolescente.

La modalité déontique est véhiculée dans les occurrences supra par des verbes (le cas échéant, les verbes « devoir, falloir, interdire »), des noms (comme le substantif « droit »). On a également constaté que ces marqueurs de modalités pouvaient être influencés par la négation grammaticale. Le verbe devoir qui, à la base, exprime une obligation, peut exprimer une interdiction dans le contexte où il est accompagné par une négation grammaticale ou lexicale. Cependant, la modalité déontique peut également être marquée par le mode du verbe, comme en témoigne l'énoncé suivant :

10. « Ne change pas ton visage parce que Dieu t'adonné ce visage (...) »
(LRSA6E3)

Le mode impératif ici permet d'exprimer une obligation divine. On voit là que le mode peut marquer linguistiquement une modalité d'énoncé.

5. Les manifestations de la modalité épistémique

A la base, Le mot « épistémique » renvoie au savoir ou à la connaissance. Il est question avec cette modalité d'exprimer un degré de certitude ou d'incertitude. En d'autres termes, il s'agit de l'expression d'une opinion par celui qui parle, en l'occurrence le locuteur. Selon S. Buyukuzel (2011, p.138), « La modalité épistémique renvoie à la connaissance du monde du locuteur qui se manifeste à travers divers éléments linguistiques comme : il est certain que, nous savons que, il est inévitable que, bien entendu, certainement, sûrement, sans aucun doute, indéniablement. »

En voici quelques occurrences :

11. « A mon avis (...) je juge bon il garde son argent dans le compte bancaire de sa mère » (LRSTC3C21)

12. « selon mon point de vue Achraf Hakimi est un jeune homme qui porte forte attention pour sa mère (...) » (LRSTC3C21)
13. « je trouve que c'est vraiment très mal de pouvoir faire la chirurgie esthétique » (LRSTC1E5)
14. « De mon avis, je ne crois pas que le racisme est une bonne chose » (LRSTC1C12)

La modalité épistémique est doublement marquée dans l'énoncé 11. Elle est d'abord exprimée par la construction suivante : « à mon avis ». Cette construction suppose que l'apprenant pense que c'est bon de garder l'argent dans le compte de sa mère. Nous tenons à rappeler que l'apprenant était appelé à s'exprimer à propos de « l'affaire Hakimi³ », qui a défrayé la chronique en 2023 sur les réseaux sociaux. Elle est ensuite exprimée par la forme verbale « juge ». Ici le verbe a le même sens que le verbe « penser », car par-là l'apprenant veut tout dire qu'il pense qu'Hakimi avait raison de garder l'argent dans le compte de sa mère. Quant à l'énoncé 12, la modalité épistémique y est marquée par la construction « selon mon point de vue », et cela engage bien évidemment la connaissance du locuteur. Cela revient à dire que ce dernier est certain qu'Hakimi est un jeune qui porte une attention particulière sur sa mère.

L'énoncé 13 contient une modalité épistémique qui est véhiculée par la construction verbale suivante « je trouve que ». L'apprenant pense que ce n'est pas bien de pratiquer la chirurgie esthétique.

Quant à l'énoncé 14, la modalité épistémique y est marquée doublement. D'une part, elle est marquée par la construction « De mon avis », sous-tendant pour ainsi dire une certitude. D'autre part, elle est exprimée par la construction « je ne crois pas », sous-entendant l'idée d'une incertitude.

Tout compte fait, la modalité épistémique dans le corpus est marquée par les catégories grammaticales suivantes : verbe, nom et constructions périphrastiques du genre : « de mon avis », « selon mon point de vue » et « à mon avis ».

6. Les modalités appréciatives marquées linguistiquement

Les modalités appréciatives sont des modalités à base desquelles l'individu parvient à exprimer ses émotions, ses appréciations ou des jugements de valeurs. Toute personne a une dimension sentimentale, affective ; elle apprécie, admire ou veut se faire aimer. C'est grâce à ces modalités que l'homme se permet d'extérioriser ses sentiments.

Selon S. Buyukuzel (2011), il existe trois types de modalités appréciatives marquées linguistiquement : la modalité affective, la modalité évaluative non axiologique et la modalité évaluative axiologique.

6.1. La modalité affective

Il s'agit d'une modalité avec laquelle on exprime exclusivement les ressentis, les émotions, les affections. Elle est marquée linguistiquement par des

³ Hakimi est un joueur de football professionnel. Cependant lors d'une affaire de divorce avec sa femme, il a été constaté que ce dernier n'avait rien dans son compte et que tout ce qu'il gagnait, il le versait dans le compte de sa mère. Cela a eu l'effet d'une bombe sur Internet si bien que cette affaire a attisé des flammes sur les réseaux sociaux.

adjectifs affectifs. A en croire C. Kerbrat-Orecchioni (1980, p.83), « Les adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs ».

Catherine Kerbrat-Orecchioni parle d'un engagement affectif qui est déterminé à travers les adjectifs affectifs. Cependant la modalité affective peut être également exprimée par la classe grammaticale du nom et celle du verbe. Voici quelques illustrations relevées dans le corpus d'étude :

15. « chui fière de ce que Dieu m'a donné » (LRSA6E3)
16. « je l'admirais, mais aimer non » (LRSA6E6)
17. « Etre deflorée, c'est le fait de perdre sa virginité qui est un trésors pour toute femme » (LRSTC1C8)

La modalité affective est marquée dans l'énoncé 15 par l'adjectif « fière ». Ici le locuteur émet un sentiment affectif à Dieu et se sent fière de recevoir ce qu'il a reçu de la Providence divine. Il s'agit d'une appréciation d'un croyant à son Dieu. Quant à l'énoncé 16, la modalité affective y est marquée par le verbe « admirer », lequel est intrinsèquement appréciatif. Le locuteur fait savoir qu'il a des sentiments, ou mieux de l'affection pour une personne qu'il n'aime pas sur le plan intime. Dans l'énoncé 17, la modalité affective est marquée linguistiquement par le nom « trésor ». A la base, un trésor est quelque chose de précieux, de valeureux ; cela revient à dire qu'on ne peut comparer à un trésor quelque chose pour lequel on ressent de l'affection.

Les modalités affectives sont ainsi marquées par une catégorie privilégiée de classes grammaticales dans le corpus : le nom, le verbe, l'adjectif. Mais nous savons aussi que l'adverbe, de par sa sémantise ou par sa réalisation en discours, a intrinsèquement une dimension affective.

6.2. La modalité évaluative non axiologique

La modalité évaluative non axiologique permet d'exprimer un jugement quantitatif et qualitatif. Elle est marquée par des adjectifs de valeur objective, c'est-à-dire qui ne sont ni affectifs, ni appréciatifs. Voici ce qu'en témoigne C. Kerbrat-Orecchioni (1980, p.85-86) :

« Cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeur, ni d'engagement affectif du locuteur (du moins au regard de leur stricte définition lexicale : en contexte, ils peuvent bien entendu se colorer affectivement ou axiologiquement), impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent, et dont l'utilisation se fonde à ce titre sur une norme ».

Les énonces suivants en sont une illustration :

18. « tous les hommes sont égaux » (CEGNE3/1C6)
19. « (...) les gars qui leurs emènent (sic) à faire les erreurs graves

- (...) » (CEGNE3/1C2)
20. « l'argent est une chose essentielle » (CEGNE3/1C16)

D'abord, le locuteur-scripteur estime que tous les hommes sont égaux dans l'énoncé 18. L'adjectif « égaux » a une valeur évaluative, sous-entendant notamment un jugement qualitative en ce qui concerne les rapports qu'ont les hommes. Ensuite, concernant l'énoncé 19, la modalité y est marquée linguistiquement par l'adjectif évaluatif « grave ». Cet adjectif a également une valeur évaluative. Cela revient à dire que le locuteur-apprenant essaie d'évaluer les erreurs commises par certaines adolescentes. Enfin, la modalité évaluative est véhiculée dans l'énoncé 20 à travers l'adjectif « essentielle ». En effet, l'apprenant évalue la valeur de l'argent en le prenant comme quelque chose d'essentiel.

En fin de compte, les modalités évaluatives sont marquées dans le corpus par des adjectifs qualificatifs évaluatifs.

6.3. La modalité évaluative axiologique

La modalité évaluation axiologique facilite l'expression d'un jugement de valeur en termes de bon ou de mauvais. Autrement dit, c'est par elle que le locuteur exprime une appréciation ou une dépréciation de quelque chose ou par rapport à une réalité donnée. Il s'agit généralement des valeurs morales, religieuses ou mystiques. C'est dans cette optique que S. Buyuguzel (2011) écrit : « En appréciant ou en dépréciant ce qu'il énonce, le locuteur émet un jugement de valeur qui garde les traces de ses évaluations ».

Comme on l'a vu avec la modalité évaluative non axiologique, la modalité évaluative axiologiques exprime à travers certains adjectifs ou adverbes qui ont une valeur appréciative ou dépréciative, sous-entendant soit l'idée du bon, soit l'idée du mauvais. C'est ce qu'évoquent les occurrences ci-après :

21. « le monde est devenu très cruelles (...) » (CEGNE3/1C34)
22. « (...) il y a sur facebook plusieurs images, pages, vidéos et groupes qui sont dangereuse » (CEGNE3/1C8)
23. « malheureusement, celles-ci sont à l'origine de certaine transformation ou quelques ou dirai- je plusieurs mauvais changements chez la jeune fille » (CEGNE3/1C33)

La modalité axiologie est marquée dans l'énoncé 21 par l'adjectif qualificatif « cruelles ». Ceci étant, le locuteur veut dire que le monde n'est plus bon. Il a fait appel une figure rhétorique, en l'occurrence la synecdoque ; cela revient à dire qu'en parlant du monde, il fait sans doute allusion aux hommes qui y vivent. En ce qui concerne l'énoncé 22, la modalité évaluative axiologique y est marquée linguistiquement par la présence de l'adjectif « dangereuses ». Partant de la logique selon laquelle, tout ce qui est dangereux est en quelque sorte pas bon, nous comprenons que l'apprenant voulait faire savoir que facebook est, dans une certaine mesure, pas bon en ce sens qu'il y a des images, groupes ou pages qui sont nocifs pour les jeunes. Concernant, l'énoncé 23, la modalité axiologique y est marquée par l'adjectif « mauvais ». Le locuteur tient à faire savoir que la puberté est à l'origine des changements néfastes chez les jeunes filles.

Nous avons vu dans les trois énoncés que c'est la catégorie de l'adjectif qui

permet de manifester la modalité évaluative axiologique.

7. La modalité boulique

En dehors des modalités appréciatives, il existe également une variété des modalités, appelée boulique. De par son étymon, « boulique » vient du grec « boulē » qui signifie en français « volonté », c'est le domaine de l'expression de la volonté ou du souhait. Pour L. Gosselin, (2010, p.351), « Les modalités bouliques servent à exprimer des désirs, des volontés, des souhaits. Elles sont donc fondamentalement subjectives, et le plus souvent individuelles (il s'agit des désirs de tel ou tel sujet particulier) ». Cette modalité est généralement marquée par les verbes de sentiments.

Nous avons sélectionné ces quelques occurrences comme illustration de la manifestation de la volition boulique :

24. « J'aimerai vous emmener dans les conséquences de ces histoires amoureuses »
(GEGNE3/1C33)
25. « nous ne voulant pas mourire dans ce monde » (CEGNE3/1C9)
26. « j'espère pas que notre pays permettra cette idiotie (...) »
(LRTSC3C9)

Dans l'énoncé 24, le locuteur-scripteur exprime son désir à travers la forme verbale « aimerai ». Avrai dire, il a le désir de dissuader assurément ses allocutaires en ce qui concerne les relations amoureuses. Il faut reconnaître que la modalité boulique y est marquée par le verbe « aimer », témoignant de la volonté du sujet de convaincre ses allocutaires. Dans l'énoncé 25, la modalité y est véhiculée par la forme verbale « voulant », permettant d'exprimer ainsi le désir du sujet parlant de ne pas mourir, quoique ce dernier se réfugie derrière le « nous de modestie ». Enfin, dans l'énoncé 26, la modalité désidérative est marquée par le verbe « espérer » sous-entendant l'idée du souhait de la part du locuteur apprenant.

La question est de savoir si les modalités bouliques sont appréciatives ou dépréciatives. Ce qui importe c'est le fait que la plupart des modalités sont linguistiquement marquées, et les modalités bouliques n'échappent pas à cette logique. Encore faut-il préciser que le contexte pragmatique peut également suggérer une modalité.

8. Les modalités inférées pragmatiquement

C'est logique que la modalité soit marquée linguistiquement, ce qui est d'ailleurs plus évident. Néanmoins, il existe une autre possibilité pouvant faciliter l'identification d'une modalité. Ceci étant, la modalité peut être, à défaut d'être marquée linguistiquement, inférée pragmatiquement. C'est une modalité qui est rendu possible grâce au contexte du discours. Voici ce que L. Gosselin (2010, p.22) en dit : « Il apparaît, en effet, que si certaines modalités sont linguistiquement marquées, d'autres peuvent être considérées comme pragmatiquement inférées (...) ».

Cette inférence est carrément occasionnée par le contexte ou la situation d'énonciation. Nous voulons tout de même faire remarquer qu'une expression ou

une phrase jugée modale dans un contexte peut cesser de l'être dans un autre contexte considérons l'énoncé ci-après :

27. « les différents groupes qui incitent à intégrer les sciences occultes et les sectes » (CEGNE3/1C8)

La modalité axiologique du mauvais y est marquée par les syntagmes nominaux : « sciences occultes » et « les sectes ». Ces groupes nominaux ici sont chargés des représentations tendant vers une dépréciation absolue, notamment chez les Congolais. Ainsi, pour le locuteur congolais, adhérer à cela n'est généralement pas une bonne chose. Cependant, si on prenait cet énoncé pour le dire dans un milieu où personne n'est hostile à la magie, à la sorcellerie, aux pratiques occultes, ces groupes nominaux cesseront d'être modaux et perdent *ipso facto* la valeur dépréciative.

En dehors des représentations, les modalités peuvent être inférées autrement. Considérons les occurrences ci-après :

28. « le rachitisme est une maladie » (CEGNE3/1C4)
29. « on peut contrôler sa sexualité » (LRSTC3E4)

Dans l'énoncé 28, nous avons l'impression qu'il n'y a qu'une modalité marquée linguistiquement par le nom « maladie ». Cependant, on peut notifier une modalité épistémique inférée pragmatiquement. Cela revient à dire qu'à partir du contexte, l'apprenant veut dire :

- je pense que le rachitisme est maladie.

Ainsi, cet énoncé engage la certitude de la part du sujet parlant. C'est le même constat que nous faisons dans l'énoncé 29. En effet, à première vue, il s'agit de la modalité aléthique ; ce qui paraît tout naturellement évident du fait qu'elle est marquée linguistiquement par la forme verbale « peut », qui indique ici la possibilité. Néanmoins, cela n'empêche qu'il y ait une autre modalité, mais cette fois-ci inférée. Il s'agit de la modalité épistémique. Ainsi, il est supposé que le locuteur-apprenant veut tout simplement exprimer sa connaissance en ce qui concerne la sexualité. Cela nous pousse à glosier son énoncé de la manière suivante :

- Je pense qu'on a la possibilité de contrôler la sexualité.

Il est donc nécessaire de prendre en ligne de compte les modalités inférées pragmatiquement. Nous voulons signaler par-là l'importance du contexte et de la situation d'énonciation dans l'interprétation de certaines données linguistiques, lequel contexte paraît d'ailleurs ambigu.

Mais pour tenter de dissiper cette ambiguïté, François Recaneti distingue deux types de contexte : le contexte réel et le contexte simulé : « lorsque le locuteur « fait comme si », il y a deux contexte : le contexte réel où la parole se produit effectivement, et le contexte simulé où l'on prétend qu'elle se produit » (F. Recaneti, 2006, p.2). Cependant cela n'enlève en rien la complexité du contexte. En effet, ce dernier s'avère très changeant. Cela revient à dire qu'à mesure que le

contexte change, l'interprétation des données linguistiques s'avère aussi complexe.

Conclusion

Tout compte fait, les modalités d'énoncé s'expriment à travers les catégories grammaticales du nom, de l'adjectif, de l'adverbe et du verbe. Ces catégories grammaticales peuvent apparaître clairement dans l'énoncé et être des éléments physiques de la manifestation de la modalité : dans ce sens, on parle des modalités marquées linguistiquement. L'étude a retracé un itinéraire de trois manifestations fondamentales : l'aléthique, le déontique et l'épistémique. Nous avons intégré à cette taxonomie des modalités marquées linguistiquement les modalités appréciatives marquées linguistiquement (S. Buyukuzel, 2011) et les modalités bouliques (L. Gosselin, 2010).

Cependant les éléments grammaticaux de manifestation de la modalité dans l'énoncé peuvent être implicites. La modalité est alors inférée pragmatiquement.

Il est évident que les modalités d'énoncé soient marquées linguistiquement, tout comme inférées pragmatiquement.

Cette étude nous a permis de réaliser l'importance de s'ouvrir vers la notion de l'oralité. En s'appuyant sur un corpus mixte, c'est-à-dire l'oral et l'écrit, cette étude met non seulement en lumière l'importance que le corpus écrit peut avoir dans l'étude en pragmatique, plus précisément en énonciation, mais aussi le fait que le corpus écrit ne suffit pas à lui seul si bien qu'il y a certaines réalités linguistiques qui nécessitent l'oralité.

Références bibliographiques

- AUSTIN John Langshaw, 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- BUYUGUZEL Safinaz, 2011 « Modalité et subjectivité : regard et positionnement du locuteur », *Synergies Turquie*, n°4, pp.139-151
- CERVONI Jean, 1987, *L'Enonciation*, Paris, PUF.
- DUBOIS Jean, GIACOMO-MARCELLECI Mathée et GUESPIN Louis, 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse-Bordas/VUEF.
- GARRIC Nathalie et CALAS Frédéric, 2007, *Introduction à la pragmatique*, Paris, Hachette Livre.
- GOSELIN Laurent, 2010, *les modalités en français : la validation des représentations*, Amsterdam-New York, Rodopi B.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin.
- LOUSSAKOUMOUNOU Alain Fernand, MFOUTOU Prisca Aubain, DE ARAUJO GUEDES PINTO Maria Alexendre, 2019, « la subjectivité langagière dans des productions d'apprenants congolais », *ReSciLaC* n°9 - juin 2019, pp. 11-23.
- MEUNIER André, 1974, « modalité et communication », *Langue française*, 21, pp.8-25.
- MFOUTOU Prisca Aubain, 2018, L'énonciation dans les productions des apprenants congolais de la Classe de 3e, thèse de doctorat, Université Marien Ngouabi (Congo) Université de Porto (Portugal).

- MOIGNET Gérard, 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck.
- PEYTARD Jean, GENOUVRIER Emile, 1970, *Linguistique et enseignement du français*, Paris, Librairie Larousse.
- RECANETI François, 2006, *D'un contexte à l'autre*, Paris,
- RIEGEL Martin, PELLAT Jean-Christophe et RIOUL René, 2008, *Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- SARFATI Georges-Elia, 1997, *Eléments d'analyses du discours*, Paris, Nathan.
- SOUTET Olivier, 1995, *Linguistique*, Paris, PUF.

Copyrights

Le copyright de cet article est conservé par l'auteur ou les auteurs, les droits de première publication sont accordés à la revue. *L'article, sous la licence Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International, est la propriété intellectuelle de cet(s) auteur(s).* [Cahiers Africains de rhétorique](#) © 2022 by [UMNG-FLASH](#) is licensed under [CC BY-NC 4.0](#)